



82 Grande Rue  
60520 Pontarmé  
France

Préfecture de la Somme  
Service des ICPE  
51 rue de la République  
80000 AMIENS

Le 17/06/2015 à Pontarmé,

**Objet : Dépôt d'une demande d'autorisation unique pour le parc éolien du Fond du Moulin**

Madame la Préfète,

En application du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement,

je soussigné, Nicolas UGALDE-LASCORZ, mandataire de Monsieur Heinz LASSOWSKY, Président de la société Fond du Moulin, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 82 Grande rue 60520 Pontarmé et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 809 508 443,

ai l'honneur de solliciter une autorisation unique pour une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

L'installation objet de cette demande, dénommée «Parc éolien du Fond du Moulin», doit être implantée sur le territoire des communes de Caulières, Eplèsier, Meigneux et Sainte-Segrée dans le département de la Somme.

Elle regroupe dix éoliennes et deux postes de livraisons, ainsi qu'un ensemble d'installations connexes nécessaires à sa construction et à son exploitation (chemins d'accès, plateformes de grutage, réseau de câbles électriques souterrains...). Cinq aérogénérateurs ont une puissance nominale unitaire de 2,4 MW et cinq aérogénérateurs ont une puissance nominale de 2,5 MW, soit une puissance totale de 24,5 MW pour l'ensemble du parc éolien.

Cinq éoliennes présentent un diamètre de rotor de 117 mètres et une hauteur de moyeu de 91 mètres, les cinq autres éoliennes présentent un diamètre de rotor de 100 mètres et une hauteur de moyeu de 75 mètres, comme l'indique le tableau ci-après.

<i>Eolienne</i>	<i>Diamètre de rotor</i>	<i>Hauteur de moyeu</i>	<i>Adresse</i>	<i>Commune</i>	<i>Référence cadastrale</i>	<i>Destination des constructions</i>	<i>Surface de plancher</i>
E1	117m	91 m	Bois du Grand Crouen	CAULIERES	ZD 12	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
E2	117m	91 m	Bois du Grand Crouen	CAULIERES	ZD 12	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
E3	117m	91 m	Sous le chemin qui croise	MEIGNEUX	ZB 4 et ZB 5	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
E4	117m	91 m	Le Fond du Moulin	SAINTE SEGREE	ZA 1 et ZA 2	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
E5	117m	91 m	Le cerisier	SAINTE SEGREE	ZA 7	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
E6	100m	75 m	Le friaville	EPLESSIER	ZD 11	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
E7	100m	75 m	Le bouquet fendu	SAINTE SEGREE	ZA 17 et ZA 18	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
E8	100m	75 m	Aux quatre chemins	EPLESSIER	ZN8	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
E9	100m	75 m	Aux quatre chemins	EPLESSIER	ZN 9	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
E10	100m	75 m	La vallée Maroyon	EPLESSIER	ZX 17	Industrie	38,5 m <sup>2</sup>
PL1	NA	NA	Sous le chemin qui croise	MEIGNEUX	ZB 5	Industrie	23 m <sup>2</sup>
PL2	NA	NA	Le cerisier	SAINTE SEGREE	ZA 7	Industrie	23 m <sup>2</sup>

Cette installation est donc soumise à autorisation au titre de la rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (article L. 553-1 du code de l'environnement et décret n°2011-984 du 23 août 2011). Dans le cadre de la présente demande d'autorisation unique, le parc éolien du Fond du Moulin requiert également un permis de construire au titre de l'article L. 421-1 du code de l'urbanisme, ainsi qu'une approbation pour la construction d'ouvrages de transport et de distribution (article L. 323-11 du code de l'énergie et décret n°2011-697 du 1er décembre 2011) et une autorisation d'exploiter l'installation (au titre de l'article L.311.-1 du code de l'énergie).

D'autre part, comme l'indiquent la carte et le tableau du dossier de description de la demande d'autorisation unique, les communes concernées par le rayon d'affichage de six kilomètres de l'enquête publique, situées dans le département de la Somme, sont les suivantes : Bergicourt, Bettembos, Blangy-sous-Poix, Bussy-les-Poix, Caulières, Croixrault, Epléssier, Equennes-Eramecourt, Famechon, Fourcigny, Fricamps, Guizancourt, Hescamps, Hornoy-le-Bourg, La Chapelle, Lamaronde, Lignères-Chatelain, Marles, Meigneux, Mereaucourt, Morvilliers-Saint-Saturnin, Moyencourt-les-Poix, Offignies, Poix-de-Picardie, Sainte-Segrée, Saulchoy-sous-Poix, Thieulloy-l'abbaye, Thieulloy-la-Ville, Vraignes-les-Hornoy, et dans le département de l'Oise, les communes de Dameraucourt et Dargies.

L'architecte auteur du projet est M. Jérémie MOLLER de la S.A.R.L. MO ARCHITECTES dont le siège est au 24 rue de Stalingrad 93320 LE PRE-SAINT-GERVAIS, inscrite au Tableau régional de l'Ordre des architectes de l'Île-de-France, sous le numéro national S12893.

La description des procédés de fabrication, matières utilisées et produits fabriqués, ainsi que toutes les informations utiles à l'appréciation des capacités techniques et financières de la société, figurent dans le dossier de description de la demande d'autorisation unique ci-joint. L'étude d'impact sur l'environnement et l'étude de dangers réalisées dans le cadre du projet de parc éolien du Fond du Moulin permettent en outre d'apprécier l'ensemble des dangers et inconvénients de l'installation.

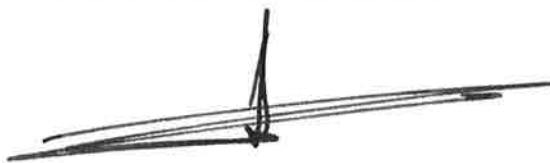
Je vous sollicite afin de présenter les plans d'ensemble à l'échelle 1/1000 au lieu de l'échelle 1/200 afin d'optimiser le rendu de ces plans.

Ce dossier sera suivi au sein de la société par M. Hugo LECOMTE (tél. : 03 44 99 03 04, email : h.lecomte@ventsdu nord.fr).

Vous trouverez ci-joint, le dossier de demande d'autorisation unique, réalisé conformément aux articles 4 à 9 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement et vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas UGALDE-LASCORZ  
Directeur Général de Vents du Nord



Documents joints :

- CERFA n° 15293\*01
- Sommaire inversé
- Dossier de description de la demande d'autorisation unique
- Etude d'impacts
- Résumé non technique de l'Etude d'impacts
- Etude de dangers
- Résumé non technique de l'Etude de dangers
- Documents au titre du code de l'urbanisme
- Documents de la Demande d'Autorisation d'Exploiter
- Accords et avis consultatifs

